



Travaux d' ascenseur et pannes habituelles depuis

Par **FEVRY**, le **25/11/2010** à **14:18**

Bonjour,

Des travaux de remise aux normes pour l' ascenseur devaient durer 6 semaines: depuis plus de 2 mois pas d' ascenseur car après les travaux il y a un dysfonctionnement et il fonctionne 1 jour sur 2 ou plus du tout.

Pouvons nous faire pression pour accélérer la remise en état définitive en bloquant le loyer sur un compte spécial ou en passant par le trésor public? Il parait que c' est possible?

Merci

Par **mimi493**, le **25/11/2010** à **14:30**

Si vous êtes locataire, vous ne pouvez qu'envoyer une LRAR de mise en demeure au bailleur (il ne peut vous opposer qu'il n'y est pour rien et que c'est le syndic) de faire le nécessaire sans délai qu'à défaut vous saisirez le tribunal d'instance. Vous lui demandez, en sus, une indemnisation pour trouble de jouissance du bien loué (soyez raisonnable).

Vous n'avez aucun droit de ne pas payer votre loyer et vous ne pouvez le consigner qu'avec l'accord d'un juge.